

Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 2 mars 2015 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents : Messieurs les conseillers Benoit Séguin, Claude Poissant, Sylvain Seyer, Daniel Racette et Madame Annie Lussier. Monsieur le conseiller Alain Poissant était absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay était présente ; la séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public
- 6. Dépôt de la correspondance du mois
- 7. LÉGISLATION
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
- 8. FINANCES ET ADMINISTRATION
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Droit sur les mutations immobilières Droit supplétif

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

- 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles Le conseiller Daniel Racette
- 9.2 Autorisation pour nommer un évaluateur afin de mettre à jour la valeur du coût de reconstruction de l'immeuble au 405D, montée Lussier (Caserne)

10. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
- 10.2 Autorisation à la directrice générale pour signer la convention de services entre le Refuge AMR et la Municipalité de Saint-Édouard
- 10.3 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
- 10.4 Comité de parrainage Sûreté du Québec Le conseiller Claude Poissant

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

- 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
- 11.2 Autorisation pour rembourser les frais d'électricité du lampadaire central de la rue Thibert au propriétaire du 4, rue Thibert
- 11.3 Approbation de la reddition de comptes pour le Ministère des Transports
- 11.4 Autorisation pour le changement d'un poteau de Bell téléphone sur la rue Principale, entre les numéros civiques 196 et 198

12. GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

- 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille La conseillère Annie Lussier
- 12.2 Demande de commandite École Louis-Cyr Bourses pour les finissants
- 12.3 Demande d'aide financière et matérielle pour le Club de l'âge d'or de Saint-Édouard dans le cadre de l'évènement ACTIVIJARDINS
- 12.4 Demande d'appui à la Société canadienne du cancer pour nommer le mois d'avril, Mois de la jonquille

13. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

- 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture Le conseiller Sylvain Seyer
- 14.2 Demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Édouard pour la réparation de l'église

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

- 17.1 Demande d'appui du conseil d'établissement scolaire pour une requête d'agrandissement de l'école Saint-Édouard
- 17.2 Mentions spéciales et remerciements
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE



15-03-046 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et D'AJOUTER le point 17.1 nommé « Demande d'appui du conseil d'établissement scolaire pour une requête d'agrandissement de l'école Saint-Édouard ».

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				(P)	VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier O # 5 - Daniel Racette F				ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Période de questions : Trois (3) personnes sont présentes dans la salle et il n'y a aucune question.

Correspondances : La secrétaire-trésorière informe de la correspondance reçue.

LÉGISLATION

15-03-047 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel que rédigé.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer P Maire suppléant : REJETE							

FINANCES ET ADMINISTRATION

15-03-048 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 149 224,38 \$.

QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2015-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

15-03-049 Droit sur les mutations immobilières – Droit supplétif

CONSIDÉRANT QUE la *loi concernant les droits sur les mutations immobilières* prévoit que la Municipalité peut adopter une résolution voulant qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT QUE dans tous les cas, le montant du droit supplétif dû à la Municipalité n'excède pas 200 dollars.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Benoit Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la collecte des droits supplétifs au droit de mutation ET QU'UNE exemption de droit soit appliquée lorsque le transfert survient entre des conjoints ou des membres d'une même famille à la suite d'un décès.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Benoit Séguin	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			



GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

Monsieur Racette mentionne qu'il n'y a pas de point spécifique pour ce mois.

15-03-050 Autorisation pour nommer un évaluateur afin de mettre à jour la valeur du coût de reconstruction de l'immeuble au 405D, montée Lussier (Caserne)

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des rénovations majeures à la caserne municipale en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie d'assurance la Mutuelle des municipalités du Québec nous recommande fortement de revoir le montant de la valeur à neuf du bâtiment, car le montant enregistré est à 290 000 \$ pour un coût de reconstruction ce qui n'est plus réaliste en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de protéger les immeubles de la Municipalité par une police d'assurance adaptée qui reflète la valeur du coût réel de reconstruction du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux (2) soumissions suivantes pour procéder à une évaluation du coût de reconstruction du bâtiment et la rédaction d'un rapport détaillé;

Évimbec : 1 200 \$ plus taxes

SPE Valeur assurable inc. : 585 \$ plus taxes (frais de déplacement inclus)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE RETENIR les services de la firme SPE Valeur assurable inc. et DE PAYER cette dépense à même budget de fonctionnement.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le maire, M. Ronald Lécuyer

Monsieur Lécuyer mentionne que le Comité est en attente d'une réponse du comité de négociation des pompiers, sur le document qui a été déposé en janvier dernier.

15-03-051 Autorisation à la directrice générale pour signer la convention de services entre le refuge A.M.R. et la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE notre entente de services avec le refuge A.M.R. pour la collecte des animaux se termine le 31 mars 2015 et que nous avons reçu une nouvelle offre de services pour la prochaine période s'échelonnant entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente comporte de nouveaux frais mensuels de 50 dollars;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles légales provinciales nécessitent des installations plus grandes et plus adaptées pour les animaux, ce qui occasionnent de nouveaux frais à l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une enquête interne, il a été révélé que le seul service disponible pour notre région est le refuge A.M.R.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ACCEPTER l'offre de services du refuge A.M.R. pour l'année 2015-2016; D'AUTORISER la directrice générale à signer le nouveau contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard ET QUE les dépenses encourues pour ce service soit payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le Maire, Monsieur Ronald Lécuyer

➤ Les trois (3) directeurs généraux des municipalités de Sherrington, de Saint-Michel et de Saint-Édouard se sont rencontrés pour l'élaboration d'un projet de protocole d'entente pour l'embauche d'un préventionniste sur les hauts risques. Il devrait être déposé à la prochaine rencontre qui sera planifiée en mars prochain.



Comité de parrainage Sûreté du Québec-Le Conseiller Claude Poissant

Les priorités 2015-2016 ont été élaborées par le Comité et transférées à la Sûreté du Québec. Les grandes priorités sont distribuées à travers trois (3) volets : le volet sécurité routière, le volet parrainage et le volet prévention.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

Le Maire a autorisé la fermeture des rangs de la municipalité de Saint-Édouard et il a octroyé un mandat à un fournisseur ayant un souffleur pour diminuer les bancs de neige. Il s'agit d'une mesure qui vise à améliorer la sécurité des usagers.

15-03-052 Autorisation pour rembourser les frais d'électricité du lampadaire central de la rue Thibert au propriétaire du 4, rue Thibert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a installé des lampadaires lors du développement de la rue Thibert en 1985;

CONSIDÉRANT QUE le lampadaire central est branché à la propriété sise au 4, rue Thibert depuis 1985 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire de l'époque avait fait une entente verbale avec le propriétaire du 4, rue Thibert;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale stipule que le propriétaire sis au 4, rue Thibert doit nous transmettre une facture chaque année pour couvrir les frais d'électricité dudit lampadaire avec l'indexation annoncée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation par l'adoption d'une résolution, car un Conseil municipal parle seulement par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE PAYER les frais de consommation électrique du lampadaire central de la rue Thibert sur présentation d'une facture, QUE cette mesure soit renouvelée annuellement ET QUE cette dépense soit payée à même budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR	(P)	Vote Pour	(0)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	Р	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

<u>15-03-053 - Approbation de la reddition de comptes pour le Ministère des Transports</u>

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 41 593,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014.

ATTENDU QUE, les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE, la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un auditeur indépendant externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE la municipalité de Saint-Édouard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote des membres du co				PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A) VOTE CONTR			(N)
#2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

15-03-054 Autorisation pour le changement de trois poteaux de Bell téléphone sur la rue Principale, entre les numéros civiques 196 et 198

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de consentement municipal de la compagnie Bell pour le projet H26568;



CONSIDÉRANT QUE la demande a été évaluée par le responsable des travaux publics et est conforme aux règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est valide pour une période de six (6) mois à compter de sa date d'approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le lieu où les travaux prévus se dérouleront est situé en bordure d'une route de compétence provinciale.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Benoit Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** les travaux prévus, **QUE** cette demande porte le numéro de référence T015-002 ET CE, CONDITIONNELLEMENT à une approbation du Ministère des transports du Québec.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier O # 5 - Daniel Racette O			0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Benoit Séguin	Ρ	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer O Maire suppléant : REJETE							

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier

- ➤ La présidente du comité des Loisirs de Saint-Édouard, Mélanie Bourgogne, a démissionné pour des raisons de santé. L'identité de la personne qui lui succédera reste à être connue puisqu'il faut attendre l'Assemblée annuelle pour déterminer la suite des choses. Pour le moment, un groupe de personnes assure le suivi et la continuité des différents dossiers traités par le Comité des Loisirs.
- Selon les chiffres de Statistique Canada, 10,8% de la population en Montérégie souffrirait de déficience physique et/ou sensorielle. Le CSSS Jardins-Roussillon désire offrir une gamme de services à ces personnes, aux citoyens de Saint-Édouard. Pour ce faire, deux volets sont demandés: effectuer la diffusion de l'information des services offerts et rendre disponible à l'occasion des locaux pour offrir ces services aux citoyens. Les actions de diffusion de l'information seraient effectuées par l'Agent de développement en loisir. Il n'y a aucun engagement financier pour la municipalité. Le conseil est d'accord avec les demandes et la directrice générale en informera l'agent de développement.

<u>15-03-055 Demande de commandite de l'École Louis-Cyr – Bourses pour les finissants</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de la part de l'école Louis-Cyr dans le cadre de leur cérémonie des finissants qui aura lieu jeudi le 18 juin 2015 à l'Église de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves de l'école proviennent de la municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE les bourses varient entre 150 \$ et 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Benoit Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ACCORDER une bourse de 200 \$ à l'école Louis-Cyr dans le cadre de la cérémonie des finissants, DE MANDATER la conseillère Annie Lussier pour remettre la bourse en personne lors de la cérémonie ET QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)	
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Benoit Séguin	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer O Maire suppléant :				REJETE			

15-03-056 Demande d'aide financière et matérielle pour le Club de l'Âge d'Or de Saint-Édouard dans le cadre de l'évènement ACTIVIJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière, de soutien technique de la part du Club de l'Âge d'Or de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'Âge d'Or Saint-Édouard a été choisit pour être la municipalité hôte pour cette grand événement en 2015 qui rassemble plus de 400 personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera le 11 août 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière nécessite la location d'un chapiteau au montant de 800\$;



CONSIDÉRANT QUE l'installation du chapiteau nécessite le prêt de la cour arrière du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de service technique nécessite d'affecter deux (2) cols bleus à la préparation de l'activité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite publiciser son évènement par l'intermédiaire du babillard électronique et via le bulletin municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ACCEPTER les demandes du Club de l'Âge d'Or de Saint-Édouard pour l'évènement ACTIVIJARDINS et DE PAYER ces dépenses à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du co					R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	Р	Maire suppléant :		REJETE			

15-03-057 Demande d'appui à la Société canadienne du cancer pour nommer le mois d'avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'appui de la Société canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE DÉCRÉTER le mois d'avril, Mois de la Jonquille ET QUE la Municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Benoit Séguin	0	# 6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 – Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer O Maire suppléant : REJETE							

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

Absent

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – Le conseiller Sylvain Seyer

21 mars ; la venue de l'auteure Maryse Peyken.



15-03-058 Demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Édouard pour la réparation de l'église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre d'une activité de levée de fond préparée par le conseil d'administration de La Fabrique ;

CONSIDÉRANT QUE l'église est au cœur de notre périmètre urbain et qu'il est important de préserver ce bâtiment ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la demande de La Fabrique pour un montant de 200 \$ et DE PAYER cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin

- Le 9 mars prochain, les fils pour le réseau et le nouveau serveur seront relocalisés.
- ➤ Le fournisseur Virtuose sera rencontré prochainement afin de fixer un échéancier pour le déploiement du site Web.

Période de questions Trois (3) personnes dans la salle et aucune question.

VARIA

15-03-059 Demande d'appui du conseil d'établissement scolaire pour une requête d'agrandissement de l'école Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la problématique de manques de locaux à l'école Saint-Édouard est soulevée par le conseil d'établissement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la fréquentation de l'école Saint-Édouard n'a cessée d'augmenter au courant des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE des salles de classes sont actuellement implantées au sous-sol ou dans le vestiaire faute d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 205, adopté par la MRC des Jardins-de-Napierville en 2014, prévoit une nouvelle zone résidentielle à développer;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau développement résidentiel de trente (30) unités est planifié pour 2017 par la compagnie Les habitations excellence inc.:

CONSIDÉRANT QUE le bien-être des familles est une priorité pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement scolaire a déposé une pétition signée par deux cent trente-neuf (239) personnes afin de demander l'ajout de nouveaux locaux à école de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'APPUYER la demande conseil d'établissement scolaire pour l'agrandissement de l'école Saint-Édouard dans le but d'ajouter suffisamment de locaux pour les besoins actuels et à venir des familles de la municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Benoit Séguin	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Sylvain Seyer	Р	Maire suppléant :		REJETE			



Mentions spéciales et remerciements

Le conseiller; Monsieur Sylvain Seyer souhaite remercier le chef pompier, Monsieur Jean-Luc Beaudin, pour avoir pris l'initiative de la mise en place d'une équipe de garde lors de la tempête de vent du 19-20 février 2015. L'équipe composé par le chef pompier a été prête à intervenir et est intervenu lors des urgences avec efficacité. Par ailleurs, M. Seyer tient aussi à souligner et à remercier Monsieur Sylvain Leblanc et son équipe d'opérateurs composée de Fernand Leduc et de Michel Lefebvre pour leur bon travail. Le Maire remercie le conseiller M. Seyer d'en avoir fait mention.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Édouard, certifie qu'il y a les fonds nécessaires au budget pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

15-03-060 Levée de l'assemblée

Ronald Lécuyer, maire

Il EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 21h01.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(0)
#1 – Annie Lussier	Р	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Benoit Séguin	0	# 6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Christine Tremblay, directrice général,

2837